



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 octobre 2020

Assiette de coupe 2021

Vu la proposition d'assiette de coupes pour l'année 2021 transmise par l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité demande à l'O.N.F. une réduction du volume de coupe dans la parcelle 4r. Le volume de coupe devra être ajusté en fonction du nombre d'affouagistes, pour environ 60 stères. Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Marché ponctuel chablis

Vu le devis transmis par l'O.N.F. concernant la parcelle 10i et la coupe des chablis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande une étude de marché pour le bûcheronnage de la parcelle 10i, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Assurances AXA

Vu l'offre effectuée par la société d'assurances AXA, zone de la saline 70200 LURE, concernant le contrat multirisque et la protection fonctionnelle des élus locaux et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre émise par la société d'assurances AXA zone de la saline 70200 LURE, autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat.

Convention reprise de service (partage)

M. le Maire présente aux membres du Conseil la convention d'accompagnement du CDG70 afin d'estimer l'échelon de recrutement de la secrétaire de mairie actuellement en place.

Il explique que trois communes sont concernées pas ce dossier puisque la secrétaire en question travaille dans ces trois communes : Lantenot, Belfahy et La Corbière.

Il précise que cette convention est signée par la commune de La Corbière et qu'une répartition de la facture finale se fera entre les 3 communes. La commune de La Corbière va établir une convention actant ce partage entre les 3 communes souhaitant recruter cette secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que le Maire de La Corbière facture les afférents à la présente mission d'accompagnement du CDG70 à la commune de Lantenot, soit pour 1/3 de la somme due le reste étant pris en charge par les autres employeurs de la secrétaire, agent pluri-communal, autorise le Maire à signer la convention de partage établie par La Corbière.

Subvention APPMA du Breuchin

M. le Maire fait savoir aux membres du Conseil qu'une demande de subvention à été faite par l'APPMA du Breuchin. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande subvention de l'APPMA du Breuchin, accorde la somme de 50 € au titre de subvention, autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette subvention.